



mon voisin dirige ses eaux pluviales sous mon terrain

Par **henka**, le **10/09/2011 à 20:31**

bonjour,

Nous étions en limite d'agglomération. (Depuis peu, nous faisons partie de l'agglomération.

Le raccordement aux eaux pluviales n'existe pas. Mon voisin a construit sa maison (200 M2 environ), sans en tenir compte.

Il a installé une cuve enterrée pour récupérer l'eau de pluie et l'utilise. Mais quand la cuve est trop pleine, l'eau part en sous-sol et il aurait dirigé les buses d'évacuation sous mon terrain. (Je ne suis pas située en contre bas, et l'article cc.640 ne peut s'appliquer).

Comment apporter la preuve que son trop plein d'eau se déverse bien sous mon terrain, sans avoir à creuser une tranchée).

Puis-je demander un contrôle de son installation et à qui ?

Merci pour votre aide.

Par **Domil**, le **10/09/2011 à 20:36**

Voyez avec la mairie.

Par **henka**, le **11/09/2011 à 22:50**

Merci pour votre réponse. J'ai déjà écrit au maire pour lui demander "si lors du dépôt de permis de construire par mon voisin, le raccordement aux eaux pluviales a été prévu". Ceci sur conseil de la Police de l'eau du département. Mais je suis sûre qu'il n'y a rien. la Police de l'eau me dit ne pas intervenir quand le litige est entre particuliers et que la mairie n'interviendra pas non plus... Alors, qui contacter? Que faire? J'attends des réponses. Merci encore. Henka.